



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 MAI 2010

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 mai 2010

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 juin 2010

PROJET DE DÉSFFECTATION DU CHEMIN DE
PIED DE CHÈVRE EN VUE DE SA CESSION À
DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 04 juin 2010

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés ayant donné pouvoir :

- Bernard JOURDAIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Elsie COLAS
- Guillaume JUIN donne pouvoir à Michel PAILLEY

Excusés :

Adjoints :

Mme Chantal BARRE -

URBANISME ET FONCIER

**PROJET DE DÉSAFFECTATION DU CHEMIN DE PIED DE CHÈVRE
EN VUE DE SA CESSIION À DEUX-SÈVRES AMÉNAGEMENT**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une enquête publique en vue de la désaffectation du Chemin de Pied de Chèvre entre l'Avenue de Limoges et le Chemin Communal du III Millénaire, d'une longueur de 1 100 mètres et séparant la ZAC Pôle Sport en deux parties. Ce chemin ne présente plus aucune utilité compte tenu de la disparition de l'activité agricole sur la zone et des aménagements à réaliser dans la partie sud.

Cette enquête a fait suite à la demande de DEUX SEVRES AMENAGEMENT (DSA) qui envisage la poursuite des aménagements de la ZAC Pôle Sport en prolongeant la Rue Charles Darwin et la poursuite des aménagements dans la partie sud de la ZAC.

Au cours de l'enquête publique, qui a eu lieu du 25 janvier au 8 février 2010 inclus, aucune personne ne s'est manifestée pour mettre en cause le projet de désaffectation et de cession de cette partie au profit de DSA, et le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

La superficie exacte du chemin désaffecté a été délimitée par géomètre expert et se trouve cadastrée section IK N° 51 pour une superficie de 36 a 58 ca et section ZL N° 356 pour une superficie de 30 a 20 ca, soit une superficie totale de 66 a 78 ca. La vente peut intervenir selon la valeur déterminée par le Service de France Domaine, soit 1,80 €/m², représentant un prix de 12 020,40 € pour lequel DSA a donné son accord.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- prononcer la désaffectation du Chemin de Pied de Chèvre ;
- céder à DSA cette emprise moyennant le prix 12 020,40 € conformément à l'avis du domaine ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes de cession et tous documents s'y rapportant, les frais et droits étant supportés par l'acquéreur.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Frank MICHEL